

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26850**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur en Polissage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CPNE des entreprises de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent - Fédération française de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres, perles et activités qui s'y rattachent (FFBJOC)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3051 - Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent

#### Code(s) NSF :

223v métiers d art des métaux précieux

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Opérateur en Polissage réalise le poli des pièces les plus simples appartenant aux familles les plus répétitives par des méthodes de polissage nécessitant la combinaison d'opérations qualitatives dans le respect d'un dossier de production et dans le respect des consignes données.

L'Opérateur en Polissage couvre 4 domaines d'activités et est capable de :

- Préparer et organiser le travail de finition d'un bijou / pièce d'orfèvrerie au niveau des moyens et des procédés
- Appliquer et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques
- Réaliser les finitions de polissage d'un bijou / pièce en orfèvrerie en appliquant les procédés adéquats
- Communiquer avec ses interlocuteurs internes

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité peut être exercée le plus fréquemment dans les PME et les ateliers de fabrication de joaillerie de marque et de leurs sous-traitants qui réalisent des bijoux et des pièces de joaillerie ou d'orfèvrerie.

L'activité peut aussi s'exercer en tant qu'artisan entrepreneur et dans des PMI.

Polisseur

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

B1603 : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de cinq blocs de compétences :

Bloc 1 : Processus et techniques de fabrication

Bloc 2 : Equipements, outils et matériels

Bloc 3 : Matériaux et produits

Bloc 4 : Qualité, hygiène, sécurité et santé au travail

Bloc 5 : Organisation et communication professionnelle

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26850 - Processus et techniques de fabrication</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>  Réaliser l'ensemble des processus et techniques de fabrication en mettant en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les opérations de réparation de la pièce</li> <li>- la connaissance de l'ensemble de la gamme de production pour choisir les techniques, outils et pâtes adaptés,</li> <li>- le choix des outils et matières adaptés</li> <li>- les techniques de polissage (au tour, en enfilage, à la pièce à main), sur des surfaces simples (plane, concave/convexe)</li> <li>- les techniques de traitement de surface de la pièce</li> <li>- les techniques de nettoyage et de séchage de la pièce</li> <li>- l'épargne de la pièce</li> <li>- les techniques de finition appropriées</li> <li>- les techniques de restitution d'une pièce</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.  Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>  Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).  En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>  Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;  Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26850 - Equipements, outils et matériels</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>            Choisir de manière adaptée les outils du polissage : les tampons, brosses et autres produits, en fonction des caractéristiques des matières, lors de l'alimentation du poste de travail en fourniture            Exploiter les caractéristiques de la lumière et de la loupe pour contrôler la qualité de la pièce</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.            Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>            Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).            En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>            Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;            Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26850 - Matériaux et produits</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>            Intégrer les principales caractéristiques des matières (métaux, pierres...) pour choisir les outils et fournitures</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.            Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>            Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).            En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>            Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;            Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26850 - Qualité, hygiène, sécurité et santé au poste de travail</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>            S'assurer de la qualité et de la conformité de la pièce en vue du contrôle qualité, en respectant les consignes et/ou cahiers des charges            Le cas échéant, proposer des actions correctives            Identifier les risques professionnels collectifs et appliquer les procédures            Reconnaître, identifier et décrire les normes d'affichage (pictogrammes) et de manipulation des produits (dont produits chimiques) et des équipements (dont mécaniques et électriques)            Identifier et appliquer les règles d'hygiène, de propreté et de sécurité de l'entreprise et sur son poste de travail</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.            Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>            Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).            En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>            Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;            Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 26850 - Organisation et communication professionnelle</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>            Intégrer dans sa communication l'environnement professionnel            Analyser et renseigner la documentation technique dans l'entreprise            Comprendre et intégrer les instructions            Appliquer les procédures d'alerte en cas de problème identifié            Organiser son temps de travail et ses activités, dans les temps impartis</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.            Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>            Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).            En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>            Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;            Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Composition : 3 membres <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives de salariés,</li> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives d'employeurs,</li> <li>• 1 formateur externe ou l'accompagnateur CQP, à titre consultatif, sans lien avec le parcours du candidat.</li> </ul> <i>Composé de façon à respecter au mieux la parité homme/femme</i>
En contrat de professionnalisation	X	Composition : 3 membres <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives de salariés,</li> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives d'employeurs,</li> <li>• 1 formateur externe ou l'accompagnateur CQP, à titre consultatif, sans lien avec le parcours du candidat.</li> </ul> <i>Composé de façon à respecter au mieux la parité homme/femme</i>
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Composition : 3 membres <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives de salariés,</li> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives d'employeurs,</li> <li>• 1 formateur externe ou l'accompagnateur CQP, à titre consultatif, sans lien avec le parcours du candidat.</li> </ul> <i>Composé de façon à respecter au mieux la parité homme/femme</i>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Opérateur en polissage" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 septembre 2021.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

20 candidats par an

<http://www.metiers-bijouterie.com/>

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

FFBJOC

58 Rue du Louvre

75 002 PARIS

Tel : 01.40.26.98.00

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

BJO Formation

58 Rue du Louvre  
75 002 PARIS

**Historique de la certification :**

Convention collective de la BJO (Brochure N°3051 - IDCC 567)  
Accord relatif à la création des CQP du 12 décembre 2013